



**Vienne**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2021-049

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

# Sommaire

## **PREFECTURE de la VIENNE / Le Secrétaire Général Commun**

86-2021-03-29-00002 - Décision n°2021-SG-AF-03 donnant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur (8 pages)

Page 3

86-2021-03-29-00003 - Décision n°2021-SG-AF-04 donnant délégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général commun départemental de la Vienne (2 pages)

Page 12

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-03-29-00002

Décision n°2021-SG-AF-03 donnant  
subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses et pour l'exercice des attributions  
de la personne responsable des marchés et du  
pouvoir adjudicateur

**Décision n° 2021-SG-AF-03  
en date du 29 MARS 2021**

en date du

donnant subdélégation de signature

- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur

**Le Directeur du secrétariat général commun départemental**

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2020, portant nomination de Monsieur Yannick PASTOUREAU en tant que Directeur du SGCD de la Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-083 du 30 décembre 2020 de la Préfète de la Vienne, donnant délégation de signature à Monsieur Yannick PASTOUREAU pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur,

Vu la note de service du 28 décembre 2020 nommant les agents au sein du SGCD86 ;

**Décide**

**Titre 1 : Ordonnancement secondaire**

**Article 1 : Subdélégation à la directrice adjointe, aux chefs de pôles et leurs adjoints et aux chefs de bureau**

Subdélégation de signature est donnée à la directrice adjointe, aux chefs de pôles et leurs adjoints et aux chefs de bureau désignés dans le tableau ci-annexé n°1, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans le respect des visas et seuils du préfet et du contrôleur financier :

- ✓ les propositions d'engagements juridiques (prévisions du volume financier des actes juridiques) auprès du contrôleur budgétaire comptable et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A. et les arrêtés attributifs de subventions et conventions,
- ✓ les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour l'ensemble des BOP concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement des chefs de pôles ou leur validation qui restent au niveau du directeur et de la directrice adjointe.

## **Article 2 : Subdélégation aux agents des bureaux**

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°2 à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A., les arrêtés attributifs de subvention et les conventions d'un montant limité aux seuils précisés pour chacun d'eux,
- ✓ les pièces de liquidation des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour l'ensemble des BOP concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement ou leur validation qui restent au niveau des chefs de pôles et des chefs de bureau.

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°3 à l'effet de signer de saisir et de valider les actes comptables dans CHORUS à l'appui des pièces de commande ou de liquidation dûment signées par les agents habilités en annexe n°1 et 2.

## **Titre 2 : Exercice d'attribution du pouvoir adjudicateur pour les marchés formalisés**

### **Article 3 : Passation et gestion des marchés**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Martine DEMAZOIN**, directrice adjointe du SGCD ;

pour choisir dans le respect des seuils définis par le Préfet, l'attributaire des marchés, signer ces marchés ainsi que leurs actes d'exécution, à l'exception :

- ✓ des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné,
- ✓ du décompte final lorsque celui-ci est signé avec réserve par le titulaire du marché.

## **Titre 3 : Pour l'ensemble des titres 1 et 2**

### **Article 4 : Intérim**

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un pôle ou d'un bureau exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

### **Article 5 : Publication**

Le présent arrêté entre en vigueur 24 heures après sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

**Article 6 : Exécution**

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Le directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Vienne



Yannick PASTOUREAU

## Annexe 1

### Subdélégation de signature à la directrice adjointe, aux chefs de pôles et leurs adjoints

Responsable	Programme	Intitulé
<u>Mme Martine DEMAZOIN</u> Directrice adjointe	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
	134	Développement des entreprises et régulations
	148	Fonction publique
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	176	Police nationale
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupant
	349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)
	354	Administration territoriale de l'état
	362	Plan de relance - Ecologie
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
<u>M.Hervé MENARD</u> Chef du pôle Immobilier et Moyens Généraux  <u>M. Sébatien MOUSSEAUX</u> Adjoint au chef du pôle Immobilier et Moyens Généraux	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupant
	349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)
	354	Administration territoriale de l'état
	362	Plan de relance - Ecologie
<u>M.Rudy BANULS</u> Chef du pôle systèmes d'information et de communication	354	Administration territoriale de l'état

<p><u>Mme Sylvie COGNY</u> Cheffe du pôle Ressources Humaines</p> <p><u>Mme Isabelle MASSE-REYNARD</u> Adjoint au chef du pôle Ressources Humaines</p>	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
	134	Développement des entreprises et régulations
	148	Fonction publique
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	176	Police nationale
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	354	Administration territoriale de l'état

## Annexe 2

Subdélégation de signature aux agents des pôles  
pour les engagements et les pièces de liquidation hors frais de déplacements

Services et Cellules	Agents autorisés à passer des engagements juridiques Montant maximum par engagement juridique	Agents autorisés à signer les pièces de liquidation dont la constatation du service fait, les bordereaux de livraison et récépissés de courriers
Pôle Immobilier et Moyens Généraux	<p><b>pour les B.O.P. 348, 349, 354, 362 et 723, pour les titres 3, 5 et 6 :</b></p> <p>Hervé MENARD <i>(pour un montant de 20 000 €)</i> Sébastien MOUSSEAUX Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK <i>(pour un montant de 10 000 €)</i></p> <p>Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p>Hervé MENARD Sébastien MOUSSEAUX Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK</p> <p>Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Patrick DUBOIS</p>
Pôle Ressources Humaines	<p><b>pour les B.O.P. 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217 et 354, titre 2 H.P.S.O.P. et titres 3 et 5:</b></p> <p>Sylvie COGNY Isabelle MASSE-REYNARD Véronique BRISSONNET <i>(pour un montant de 5 000 €)</i></p> <p>Filomène PEREIRA <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p>Sylvie COGNY Isabelle MASSE-REYNARD Véronique BRISSONNET</p> <p>Filomène PEREIRA Vanessa GUIVARC'H</p>
Pôle Systèmes d'Information et de Communication	<p><b>BOP 354</b></p> <p>Rudy BANULS Jessica GILBERT (à c. du 01/04/21) <i>(pour un montant de 20 000€)</i></p>	<p>Rudy BANULS Jessica GILBERT (à c. du 01/04/21)</p>
Pôle Accueils	<p>Sans objet</p>	<p>Pour la réception de courriers et colis</p> <p>Angélique SAUVAIRE Carine CASTAIGNET (à c. du 01/04/21) Brigitte ROUX Véronique BOUNAIX Marie-Claude GASTEIX Marie-Pascal MOREAU</p>

## Annexe 3

### Délégation de signature aux agents des pôles pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire

Pôle Immobilier et Moyens Généraux	<p><b>BOP 354, 348, 349, 362 et 723</b></p> <p>pour la saisie de l'achat ou la subvention et la saisie du service fait dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Sébastien MOUSSEAU Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK Christophe FIOT Jean-François THOUVENIN Patrick POHIN Aurore GALLEGO Isabelle COURTIN</p>
Pôle Ressources Humaines	<p><b>pour les B.O.P. 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217 et 354</b></p> <p>pour la saisie de l'achat ou la subvention et la saisie du service fait dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Filomène PEREIRA Vanessa GUIVARC'H</p>
Pôle systèmes d'information et de communication	<p><b>BOP 354</b></p> <p>pour la saisie de l'achat ou la subvention et la saisie du service fait dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Rudy BANULS Jessica GILBERT</p>
Pôle Gouvernance Budgétaire et Performance	<p><b>BOP 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362 et 723</b></p> <p>pour la validation de l'achat ou la subvention et la validation du service fait</p>	<p>Frédéric JOURNAULT Nathalie MARTIN Jean-Jacques CHEVALLIER Sylvie COUDREAU</p>
Pôle Gouvernance Budgétaire et Performance	<p><b>BOP 354, BOP 113, 181, 207</b> (cf contrat service SGC)</p> <p>pour l'envoi des fiches mensuelles TOP (tableau des ordres à payer) via Nouvelle com'(Chorus Fo)</p> <p>auprès de la DDFIP 87 (bloc 2) auprès de la DDFIP 33 (bloc 1) auprès de la DDFIP 86 (bloc 3)</p>	<p>Frédéric JOURNAULT Nathalie MARTIN Jean-Jacques CHEVALLIER Sylvie COUDREAU</p>

## Annexe 4

Délégation aux agents de la direction du SGC  
pour la saisie et la validation dans CHORUS DT  
des frais de déplacements sur le BOP 354

SERVICE	NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
DIRECTION	FILS	Amélie	X	X				
PGBP	DEPUTIER	Marie-Luce	X	X				

Délégation aux agents de la direction pour la validation des ordres de missions, états de frais et ROP mensuels AMEX sur l'ensemble des BOP suivants : 354, 135, 207, 113, 181, 206 (cf contrat de service du SGC qui autorise le SGCD86 à valider les OM et EDF des BOP métiers des DDI et de la préfecture de la Vienne)

SERVICE	NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
POLE GBP	JOURNAULT	FREDERICK	X		X	X	X	X
POLE GBP	MARTIN	NATHALIE	X		X	X	X	X
POLE GBP	COUDREAU	SYLVIE			X	X		
POLE GBP	CHEVALLIER	JEAN-JACQUES			X	X		
POLE GBP	VARENNE	ANITA	X		X	X		
POLE GBP	DA FONTE	BEATRICE	X		X	X		

Délégation aux agents ci-dessous à signer les états récapitulatifs  
mensuels relatifs aux cartes achat

Magali MASSE  
Frédéric JOURNAULT  
Nathalie MARTIN

# PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-03-29-00003

Décision n°2021-SG-AF-04 donnant délégation  
de signature en matière d'administration  
générale aux agents du secrétariat général  
commun départemental de la Vienne

**Décision n° 2021-SG-AF-04  
en date du 29 MARS 2021**

**donnant délégation de signature en matière d'administration générale  
aux agents du secrétariat général commun départemental de la Vienne**

**SUBDELEGATION D'ADMINISTRATION GENERALE SGCD**

**Le Directeur du secrétariat général commun départemental**

VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2020, portant nomination de Monsieur Yannick PASTOUREAU en tant que Directeur du SGCD de la Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

VU la note de service du 28 décembre 2020 nommant les agents au sein du SGCD86 ;

VU l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-082 donnant délégation de signature à Monsieur Yannick PASTOUREAU, dans les missions relevant des attributions du secrétariat général commun départemental de la Vienne.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

En application des dispositions susvisées, délégation est donnée à Madame Martine DEMAZOIN, directrice adjointe du SGCD de la Vienne pour signer, sous ma responsabilité, toutes décisions et correspondances entrant dans le champ de compétence du secrétariat général commun départemental de la Vienne.

**Article 2 :**

Délégation est donnée aux chefs de pôle, de bureau et à leurs adjoints respectifs pour signer ou viser toutes les correspondances courantes entrant dans le champ de leur pôle ou bureau et dont la signature, le visa ou l'approbation ne comporte pas l'exercice de pouvoirs réglementaires de la préfète, dont les noms suivent :

- Pour le pôle ressources humaines :

- Sylvie COGNY, attachée d'administration de l'État, responsable du pôle ;
- Isabelle MASSE-REYNARD, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable du pôle, responsable du bureau formation et recrutement (pi) et responsable du bureau dialogue et action sociale ;
- Véronique BRISSONNET, secrétaire administrative, responsable du bureau gestion administrative et paye ;
- 

- Pour le pôle gouvernance budgétaire et performance :

- Magali MASSE, ingénieure des travaux publics de l'Etat, responsable du pôle et responsable du bureau conseil en gestion et management ;

- Frédéric JOURNAULT, attaché d'administration de l'État, adjoint à la responsable de pôle et responsable du bureau pilotage budgétaire ;
  - Nathalie MARTIN, secrétaire administrative de l'État, adjoint au responsable du bureau pilotage budgétaire ;
- Pour le pôle immobilier et moyens généraux :
- Hervé MENARD, attaché d'administration de l'État, responsable du pôle ;
  - Sébastien MOUSSEAU, attaché d'administration de l'État, adjoint au responsable du pôle et responsable du bureau maintenance, travaux et sécurité bâtimentaire ;
  - Frédéric MASSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du bureau moyens généraux et appui aux services ;
  - Natacha MICHALECZEK, secrétaire administrative, adjointe au responsable du bureau moyens généraux et appui aux services ;
- Pour le pôle accueils :
- Angélique SAUVAIRE, attachée d'administration de l'État, responsable du pôle ;
  - Carine CASTAIGNET, Secrétaire administrative, adjointe à la responsable de pôle.
- Pour le pôle systèmes d'information et de communication :
- Rudy BANULS, ingénieur des systèmes d'information et de communication, responsable du pôle,
  - Philippe LUSSAT, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint au responsable de pôle.

**Article 3 :**

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un pôle, d'un bureau exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

**Article 4 :**

Le présent arrêté entre en vigueur 24 heures après sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

**Article 5 :**

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Le directeur du secrétariat général commun départemental

  
Yannick PASTOUREAU